

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 28 août 2023	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Je me suis déplacé pour faire une inspection de surveillance, mais personne n'était au domicile familial. J'ai laissé un message sur la boîte vocale de l'exploitante.
- Aucun ratio n'a fut prise.

original signé par
Mona Martin

Le 28 août 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Impossible d'obtenir la signature de l'exploitant après plusieurs tentatives

Le 28 août 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date